

À Monsieur le Ministre du budget et des comptes publics
Direction Générale des Finances Publiques (Mr Fenet, Directeur Général)
Bureau des Agrément et des Rescrits (Mr Laussucq).

Paris, le 02 Novembre 2009.

OBJET: Demande d'agrément fiscal au titre de la loi « GIRARDIN INDUSTRIEL » pour un investissement productif dans les Antilles Françaises.

Je me réfère à ma note du 29 octobre dernier : la société LYNX INDUSTRIES en déposant une demande d'agrément pour deux projets industriels, annonçait le dépôt d'un troisième dossier début Novembre.

Le projet LYNX SAFE 1000 soumis à votre instruction, se substituera au dispositif antérieur, reposant sur des SEP multiples en plein droit, qui avait fait l'objet d'une description à l'Administration en Mars 2009

LYNX SAFE 1000 consiste à acquérir un ensemble de matériel destinés à **la production électrique** (90 000 m2 de panneaux photovoltaïques et matériels de raccordement au réseau EDF), à **la sécurisation** des installations en place(batteries, onduleurs) et à **l'économie d'énergie**(chauffe-eaux solaire, climis et réfrigérateurs basse consommation, citernes de récupération d'eau de pluie).

Ce volume de matériels a été défini pour pouvoir équiper 1000 sites. Acquis par la SNC QUICK SUN 8, il sera donné en location à un exploitant

Les objectifs de projet sont importants et s'inscrivent dans les politiques publiques de maîtrise de l'énergie et de production d'énergie renouvelable.

- a) En termes de production, les 90 000 m2 de panneaux photovoltaïques devraient fournir au réseau **une puissance de 16 GWc(ou 16 MW)**. Cette production « distribuée » permet de diminuer les pertes en ligne, et se révèle bien accepté en termes d'équilibre électrique du réseau EDF souvent tendu.

Cette énergie propre fournie par SAFE 1000 permettra **d'économiser plus de 3 000 tonnes de pétroles, et d'éviter près de 10 000 tonnes de rejet de CO2**

- b) En termes d'économies d'énergie, l'installation des matériels de sécurisation et de basse consommation dans les immeubles particuliers (personnes physiques, commerces, petite PME) a un impact équivalent à **30% d'une consommation moyenne**.

L'ensemble des sites équipés conduira à un **effacement de consommation** estimé à 6 MW par an.

En comparaison les efforts de réduction de consommation d'énergie faits en Martinique au cours de ces 3 dernières années ont représentés un effacement de 8,5 MW par an.

LYNX SAFE 1000 permet **d'amplifier significativement les politiques de réduction de la consommation d'énergie**

Le schéma juridique et financier est conforme aux exigences requises pour faire bénéficier les souscripteurs de parts de la SNC QUICK SUN 8 des réductions d'impôt prévus par la loi.

Le projet d'un montant de 119 337 000 € sera financé à hauteur de 30% par les fonds des souscripteurs, un crédit fournisseur rémunéré à un taux bas de 0,4% permettra d'assurer le solde du financement.

Nous déposons ce jour les exemplaires des dossiers nécessaires à l'instruction de l'agrément fiscal, et espérons une décision d'agrément dans les meilleurs délais pour pouvoir réserver les capacités de fourniture des matériels

Mes collaborateurs et moi-même restons à la disposition de l'Administration pour toutes informations complémentaires utiles.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jack M. SWORD
Chairman, Président et C.E.O